



Règlement du Concours de Plaidoirie de la Faculté de Droit de Toulouse

L'As de la Plaidoirie, 3^{ème} édition 2015

Article 1. Champ d'application

Le présent règlement s'applique au Concours de Plaidoirie de la Faculté de Droit de Toulouse (ci-après « Concours »). Il s'ajoute à celui de l'Université Toulouse 1 Capitole.

Le Concours de Plaidoirie est ouvert à tous les étudiants de Licence et de Master de la Faculté de Droit et Science Politique de Toulouse.

Article 2. Généralités

Le Concours a pour objectif de permettre aux étudiants en droit de s'initier à l'exercice particulier qu'est la plaidoirie.

Le Concours comportera en son sein **deux collèges : un collège Licence (L1/L2/L3) et un collège Master (Master1/Master2)**.

Article 3. Inscriptions

La fiche d'inscription est à télécharger sur le site de la Faculté de droit de Toulouse : www.tls-droit.ut-capitole.fr (« Vie de la Fac de Droit » puis « As de la Plaidoirie ») à partir du **lundi 12 janvier 2015**.

Pour tout renseignement, écrire à l'adresse suivante : lasdelaplaidoirie@ut-capitole.fr

La date de clôture des inscriptions est fixée au **lundi 26 janvier 2015** à 16H. Le dossier devra être **déposé au bureau AR212 auprès de Madame Marie-Léa CHALET**.

Tout dossier déposé après la date convenue ne sera pas accepté.

Pour les **étudiants de Montauban**, le dossier d'inscription doit être envoyé à lasdelaplaidoirie@ut-capitole.fr.

4. Déroulement du Concours

Le Concours s'organise en **quatre phases**.

La première phase consiste en la lecture de la **lettre de motivation** du candidat par les organisateurs du Concours (*écrire à l'attention des organisateurs de L'As de la Plaidoirie*). Un premier tri sera effectué. La **liste des candidats sélectionnés** pour l'étape suivante sera en

ligne sur **Moodle** au sein de groupe « **L'As de la Plaidoirie** » (visible au terme des inscriptions).

La deuxième phase dite de **présélection** se déroulera la **semaine du 09 février 2015 de 17h à 20h** (*amphithéâtres-salles communiqués ultérieurement*). Chaque candidat sera auditionné individuellement sur une question d'éloquence. Le candidat dispose de **sept jours pour préparer son sujet**. Le **jour et l'heure de passage**, ainsi que les **sujets**, seront **communiqués sur Moodle** au sein du groupe « L'As de la Plaidoirie ». Aucun courriel ne sera envoyé.

À l'issue de cette deuxième phase, **huit candidats** (quatre de chaque collège) seront sélectionnés. La **proclamation des résultats** aura lieu le **vendredi 13 février 2015** (*heure et amphithéâtre communiqués ultérieurement*).

La troisième phase dite **demi-finale** se déroulera le **jeudi 12 mars 2015 à partir de 17h** (*amphithéâtre communiqué ultérieurement*). À la suite d'un tirage au sort, les candidats s'affronteront lors de joutes. Les demi-finalistes bénéficieront de **quinze jours pour préparer leur plaidoirie**. Les candidats s'affronteront en duels, l'un défend la positive, l'autre la négative sur un sujet relevant des droits fondamentaux. Durant cette phase de demi-finale, le jury pourra poser des questions en s'adressant soit à l'un des contradicteurs, soit aux deux. Un **droit de réponse** pourra être accordé par le jury au terme des deux plaidoiries. **Toutes les informations relatives à la demi-finale seront en ligne sur Moodle : heure de passage, composition des joutes, sujets.**

À l'issue des joutes, le jury délibèrera et sélectionnera **quatre finalistes, deux finalistes** dans le collège **Licence, deux finalistes** dans le collège **Master**.

La phase ultime, la **finale** aura lieu le **jeudi 09 avril 2015 à partir de 15h** (*amphithéâtre communiqué ultérieurement*). Les finalistes bénéficieront de **quinze jours pour préparer leur plaidoirie**. Sur la base d'un cas pratique (faits réels ou imaginaires), à la suite d'un tirage au sort, l'un des candidats représentera la défense, l'autre l'accusation. Les candidats devront remettre des **conclusions écrites** qui seront remises aux membres du jury ainsi qu'à la partie adverse. **Toutes les informations seront diffusées sur Moodle : ordre de passage, sujets, composition du jury.**

Article 5. Sujets

Présélections : sujet d'éloquence.

Exemples : Faut-il « Closer » la porte ?

Pourquoi le Rafale n'est-il pas pris « Dassault » ?

Les policiers aiment-ils la « Valls » ?

Demi-finale : contentieux des droits de l'homme.

Exemples : Le lancer de chat mérite-t-il l'Oscar ?

Peut-on expulser sans complexer ?

Peut-on être « gay » le jour de son mariage ?

Finale : simulacre d'un procès.

Il s'agit d'une simulation de procès en première instance.

Sujets des anciennes éditions disponibles sur le site de l'As de la Plaidoirie
www.tls-droit.ut-capitole.fr (« Vie de la Fac de Droit » puis « As de la Plaidoirie »)

Article 6. Composition du Jury

Le jury est composé d'au moins trois membres pour la présélection, pour la demi-finale et pour la finale.

Le jury peut être composé de chargés de TD, de maîtres de conférences, de professeurs des Universités et/ou de praticiens (avocats, magistrats). Les anciens finalistes du concours peuvent aussi être jurés durant les présélections.

Article 7. Critères d'évaluation

Le Concours repose sur l'art de plaider.

Le jury statuera au regard des critères suivants : éloquence, aisance, aptitude à convaincre son auditoire, maîtrise de la voix et de la gestuelle, compréhension du sujet, justesse de l'argumentation, gestion de l'espace, discours et réponse au sujet posé.

La prestation d'un candidat ayant une parfaite argumentation juridique mais exprimée de façon monotone n'est pas une bonne prestation au sens du concours de plaidoirie.

Si l'exposé des candidats doit être travaillé en amont, il ne doit pas être lu.

Article 8. Interdiction d'inscription au Concours de plaidoirie

Les étudiants finalistes d'une édition précédente ne sont pas habilités à se représenter au Concours. Toute candidature sera refusée.

Article 9. Réclamations

Les membres de chaque jury exercent leur mission de façon indépendante et impartiale.

Aucune réclamation à l'encontre des décisions du jury ne sera recevable.

Le comité organisateur se réserve le droit d'annuler le Concours si des événements le justifient.

Article 10. Droits d'image et d'auteur

Les candidats acceptent que leur plaidoirie, leur enregistrement sonore et/ou vidéo ainsi que leur image puisse faire l'objet d'une communication uniquement à des fins promotionnelles par l'Université Toulouse 1 Capitole, pendant une durée de cinq ans.